

Douar Didoull sur tous les terrains

Le collectif Douar Didoull « *Pour la préservation de notre terre et contre le projet minier* » tient à informer la population des 25 communes du Permis Exclusif de Recherches de Mines dit de « Lok Envel », que toute personne peut refuser à la société porteuse du projet, Variscan Mines, de pénétrer à l'intérieur de ses parcelles.

A cet effet, le collectif Douar Didoull propose un document de « Refus de prélèvement » disponible sur son site internet¹. Il est demandé de le remplir en 3 exemplaires (un pour le déclarant, un pour la mairie de la commune concernée, un autre à expédier à Douar Didoull). A ce jour, grâce au nombreux refus récoltés, ce sont les portes de plusieurs milliers d'hectares qui sont déjà fermées à Variscan Mines et c'est tout un pays qui s'oppose à ce projet inutile ! Mais ceci n'est qu'une étape, et tout un chacun doit prendre conscience que chaque refus, s'ajoutant aux autres, est primordial sur le chemin de l'abrogation pure et simple de ce permis !

Les membres de Douar Didoull se félicitent par ailleurs de voir que plusieurs mairies ont d'ores et déjà adopté ce document, incontestable sur le plan juridique, en le proposant à leurs administrés et ont eu la clairvoyance de ne pas attendre le formulaire de refus que la société Variscan Mines s'engageait à leur fournir, comme elle le stipulait dans sa déclaration de travaux datée du 22 octobre 2015 et dont le préfet a donné acte le 22 décembre 2015. Formulaire qui n'aura pas plus de valeur juridique que celui proposé par Douar Didoull !

Car il semblerait que mensonge et opacité soient la marque de fabrique des récentes déclarations dans les médias, à la fois des dirigeants de Variscan Mines et des services de l'Etat. A chaque prise de parole, Variscan Mines tente de minimiser les multiples impacts négatifs de ses activités de prospection mais ne révèle jamais que son objectif final est de revendre ses informations acquises sur le terrain à une entreprise qui réalisera la phase industrielle. Rappelons que cette première année de prélèvements des sols sert avant tout à la préparation de centaines de sondages de reconnaissance géologique futurs. Autrement dit des forages destructifs dont la profondeur, selon l'étude d'impact, pourra « être de 15 à 20 m tout comme de plus de 1 000 m » !

Le collectif Douar Didoull rappelle que l'opposition, s'il elle s'organise sur le terrain, se poursuit également sur le plan juridique où plusieurs procédures sont actuellement en cours. Une requête introductive d'instance, contre l'Etat, déposée auprès du Tribunal Administratif de Paris, contestant l'attribution du PERM dit de « Lok Envel » a été retenue et sera jugée dans l'avenir au Tribunal de Rennes. Un recours gracieux concernant la déclaration de travaux a également été déposé le 16 février dernier. Très prochainement, Jeudi 03 mars 2016, sera jugée au tribunal de Saint Brieuc, à 9h30 une assignation en référé, contre la société Variscan Mines, au sujet des recherches géophysiques aéroportées et héliportées reposant sur le magnétisme, la radiométrie spectrale ou spectrométrie gamma et enfin l'électromagnétisme. Cette dernière technique, jamais utilisée en zone à forte densité de population, consiste à émettre des champs électromagnétiques, à l'occasion de survols à très basse altitude des zones concernées, sans aucun contrôle des autorités administratives et sanitaires. Le collectif Douar Didoull appelle les sympathisants opposés au projet minier à assister nombreux à cette audience.

1 Douar Didoull, Lan Meur 22810 Plougonver, 07 88 80 86 30, <http://alternatives-projetsminiers.org/>